

Le p'tit placéen



Bulletin municipal n°51 - Édition Automne 2025

Chères Placéennes, Chers Placéens, pour ce nouvel édito du "petit Placéen", je souhaite évoquer le mandat qui s'achève. Il fut particulier car il a débuté en pleine crise sanitaire du Covid-19. Cette dernière rendit les choses plus compliquées et retarda l'installation de l'équipe et sa mise au travail. Néanmoins, ce mandat fut riche de réalisations au regard des moyens de notre commune (TMA, entrées du village, fontaine, archivage, cimetière...). Les activités festives portées par quelques bénévoles de l'association "la fontaine" se sont multipliées et diversifiées.

C'est pourquoi, je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des conseillers municipaux pour le travail et l'engagement qui furent le leur tout au long du mandat, que ce soit au quotidien pour la réalisation de projets, ou encore dans des missions plus ponctuelles (gestion des archives, cimetière...). Sans ce travail de l'ombre, beaucoup de choses n'auraient pas pu se réaliser. Nous avons travaillé

ensemble dans le respect de nos différences de vue et d'opinion.

Une mention particulière à mes deux adjoints, Dominique Gendreau et Christian Saiprey qui m'accompagnent depuis 18 ans. Ils ont toute mon amitié et ma reconnaissance pour leur fidélité et leur loyauté pendant toutes ces années.

ÉDITO

Dans quelques mois, à l'issue des élections municipales de mars, une nouvelle équipe sera mise en place. Le renouvellement du conseil municipal va être important. Vous le savez sans doute, cette échéance électorale sera particulière, puisque le mode de scrutin par panachage est révolu. Vous voterez pour une liste complète sans possibilité comme auparavant, d'ajouter ou de rayer des noms, au risque de rendre votre bulletin nul. De plus la liste devra être paritaire. Si vous souhaitez monter une liste ou vous porter candidat, vous serez les bienvenus.

Le Maire, Frédéric REIGNY

LES BRÈVES.

Chasse. La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée du 14 septembre au 26 février 2026 inclus (placey.co/mairie/arretes-prefectoraux/)

Journées du patrimoine. L'église sera ouverte de 9h à 18h les 20 et 21 septembre.

Rapport d'analyse des eaux du SIEVO. Ce rapport indique que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ([Placey.co/actualités](http://Placey.co/actualites)).

Accès à la forêt. Le chemin de la grande sommière a été sécurisé, le passage est à nouveau autorisé. En dehors de cet axe, la forêt reste dangereuse, ne vous y aventurez pas.

Transition énergétique. Une réunion publique se tiendra à la maison pour tous à Audoux le 23 septembre 2025 à 18h30: Investir dans une centrale photovoltaïque, Mettre à

disposition ma toiture, Financer un projet collectif... (placey.co/actualite/)

Règles d'urbanisme. Chaque aménagement doit impérativement être déclaré en mairie (autorisationurbanisme.placey@orange.fr) avant le début des travaux et le panneau d'arrêté des travaux doit être affiché et visible (voir LPP n°44).

Jeu concours LPP n°50. Toutes nos félicitations aux grands gagnants du jeu mot croisés: Claude-Yves Faivre (1^{er} prix) et Charlène Es-tienney (2^{ème} prix).



Ordures ménagères et recyclage

Le Sybert – Syndicat Mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets – gère le traitement et le recyclage des déchets pour la commune de Plagey, et la gestion de l'écocentre Roland Moralès qui est la plus grande déchetterie de l'ouest de Besançon. La Communauté de Communes du Val Marnaysien, en charge de la collecte des déchets, effectue le ramassage des poubelles au domicile selon le calendrier distribué en début d'année.

Régulièrement, les élus sont sollicités par le Sybert pour assister à une formation et relayer l'information auprès des administrés. C'est la raison pour laquelle vous trouverez dans ce bulletin municipal, les dernières recommandations en vigueur en matière de déchets.



La poubelle déchets ménagers (OM), identifiée la plupart du temps par le couvercle gris ou noir, reçoit tous les déchets et objets non recyclables. Cette poubelle doit être présentée la veille au soir du ramassage sur le trottoir au-devant du domicile. Elle est équipée d'une puce électronique comptabilisant le nombre de levées durant l'année civile. Le forfait annuel compte 12 levées et toute levée supplémentaire fait l'objet d'une facturation additionnelle. Les déchets récoltés sont généralement incinérés.

La poubelle recyclage, possédant généralement un couvercle jaune ou ayant la mention « tri », reçoit les emballages et les papiers divers. C'est sur ce point que nous allons porter notre attention dans ce dossier. Avant le passage du camion de collecte, un ambassadeur de tri est susceptible de passer vérifier chaque conteneur. En cas d'erreur de tri, la poubelle sera scotchée avec un message indiquant le motif de l'erreur. La poubelle ne sera pas vidée et le ramassage sera refusé tant que le bac ne sera pas corri-

gé. Pour ce faire, l'Ambassadeur de tri est à votre disposition pour vous accompagner et vous aider. L'objectif étant de pouvoir apporter les bons déchets au SYBERT afin qu'ils soient valorisés correctement. Une bonne valorisation des déchets entraîne des recettes pour la collectivité permettant ainsi de maîtriser la facture finale pour les administrés.

Quels sont les déchets recyclables ?

- Les emballages cartonnés alimentaires, excepté le papier d'aluminium,
- Les bouteilles et flacons plastiques avec leur bouchon,
- Les sacs et films en plastique,
- Les boîtes de conserve métalliques, aérosols, barquettes et aluminium,
- Les papiers et cartons non plastifiés, les boîtes à œufs, les barquettes alimentaires de polystyrène.



Quels sont les déchets non recyclables faisant l'objet de refus ?

- Les ordures ménagères résiduelles, mouchoirs, papiers toilette, masques médicaux, les verres, assiettes et plats d'apparence cartonnée => à mettre dans la poubelle OM
- Les restes de repas, épluchures, les essuie-tout => à mettre au compost
- Les emballages imbriqués => Les séparer puis à mettre dans la poubelle de tri
- Les flacons ou bidons de produits ménagers ou détergents => à déposer en déchèterie
- Les jouets ou articles en plastique comme les pots de fleurs => à déposer en déchèterie
- Les récipients en verre => à déposer au conteneur à verre

Quelles sont les erreurs relevées dans la poubelle recyclage

D'une manière générale, le tri est plutôt bien fait dans les communes de la CCVM. Cependant, les erreurs qui nous ont été communiquées par l'ambassadeur du tri sont principalement les suivantes la présence d'imbriqués, d'essuie-tout et de papier déchiqueté.



Pour les imbriqués, il s'agit de deux ou plusieurs déchets recyclables (bon tri) qui ont été emboîtés ou conditionnés ensemble et qui ne sont pas dissociables facilement. Il faut assister aux opérations qui se font dans les centres de tri pour comprendre la difficulté pour les opérateurs de séparer les objets au vu de la cadence de tri.

Concernant les papiers, il faut distinguer les enveloppes, les feuilles, les cartonnages légers mis à plat, les magazines, les journaux, les papiers d'emballage, qui sont recyclables, des mouchoirs en papiers, feuilles d'essuie-tout, papier toilette, emballages gras (utilisés par certains commerces), serviettes en papier, vaisselle en carton (assiettes, gobelets ou plats) qui eux ne sont pas acceptés. La plupart possèdent des fibres plastiques qui ne sont pas dissociables des fibres en papiers. Une illustration est d'ailleurs imprimée sur certains gobelets (voir image « produit contenant du plastique »).

En cas de doute, il est toujours préférable de

jeter dans la poubelle OM.

Cas particulier du verre : tous les bouteilles et bocaux en verre devront être déposés dans le conteneur verre à l'exclusion de la vaisselle ou les autres objets en matériau verre, lesquels doivent être jetés dans la poubelle OM ou déposés en déchèterie.

Pour ce qui est des restes alimentaires, épluchures, il est opportun de se munir d'un composteur de jardin. En partenariat avec les centres de tri, la Communauté de Communes du Val Marnaysien vous propose et livre à domicile des composteurs à un prix modique.

L'installation d'un composteur contribue à réduire le volume des déchets et ainsi réduire la facture de traitement des ordures ménagères.



Tarifs Composteurs Sybert (Éco-centre Roland Morales, Tél : 03 81 21 15 60) :

Petit modèle plastique (300 litres) H 79.3 cm x L 76.9 cm x P 76.9 cm : **30 €** – **Grand modèle plastique** (600 litres), H 84 cm x L 85 cm x P 99 cm : **40 €** - **Petit composteur bois** (300 litres), H 84 cm x L 65 cm x P 84 cm : **30 €** – **Grand composteur bois** (570 litres), H 84 cm x L 85 cm x P 99 cm : **40 €**

Le samedi 27 septembre 2025, **JPO du SYBERT** au 3 rue Dennis Gabor à Besançon, pour un événement festif et familial.



AGENDA

Octobre: •Visite de la Forêt avec l'ONF, Samedi 11, 9h à l'entrée du bois; •Repas d'Automne [ALF], Samedi 4, 19h

Novembre : •Commémoration au monument aux morts d'Audeux, Mardi 11 à 11h30

Décembre : •Gouter de Noël [ALF], Samedi 6, 17h à la Mairie; •Distribution des colis de Noël

FÊTE PATRONALE

Dimanche 14 septembre

Sous un ciel plutôt clément, la fête patronale de Placey s'est déroulée aux sons d'un quintuor d'instruments à vent cuivre : un tuba, un euphonium, un trombone à coulisse et deux trompettes, dont une piccolo. Ces musiciens de l'école de musique de Saône ont joué pendant une heure des airs d'un répertoire éclectique de chansons et airs connus de tous. Près de quarante spectateurs ont pu apprécier ces virtuoses de l'instrument avant de partager un apéritif offert par la commune. Puis c'est autour d'un barbecue que la fête s'est poursuivie jusque dans le milieu d'après-

Lucas

le 30 Mai 2025,
de Alexis Romann
et Elise Corne

NAISSANCES

Blanche

le 21 Juin 2025,
de Romain Bosio
et Sarah Zaki

PACS

Cécile Barraud et Sylvain Zucconi

le 9 Septembre 2025

midi. Un tel événement est assurément un succès que la municipalité se devra de poursuivre les années à venir.



Association la Fontaine

ENTRETIEN DE LA FONTAINE

Samedi 24 mai

Comme chaque année, les bénévoles de l'Association La Fontaine se sont retrouvés le samedi 24 mai pour une matinée conviviale consacrée à l'entretien de notre fontaine, véritable symbole du village. Au programme : nettoyage des bacs, des pavés et des abords immédiats du site, afin de préserver la beauté et la convivialité de ce lieu apprécié de tous. La matinée s'est conclue par un pique-nique partagé, moment chaleureux qui a permis de prolonger les échanges et de remercier chacun pour son engagement au service du patrimoine de Placey.



FÊTE DE L'ÉTÉ

Samedi 28 juin

Sous un soleil écrasant, les habitants de Placey se sont retrouvés le 28 juin pour célébrer l'été sur le terrain multi-activités. À l'ombre des chapiteaux, petits et grands ont profité des frites fraîches-hot dogs servis par le food truck, avant de partager une soirée barbecue participatif et karaoqué. Le tournoi de pétanque a rassemblé de nombreux joueurs, tandis que le tournoi de foot a finalement été annulé... la chaleur ayant eu raison des sportifs ! Une belle journée de convivialité et de bonne humeur malgré les températures caniculaires.

Le p'tit Placéen—imprimé par la commune—**Responsable de la publication:** Frédéric REIGNY

Comité de Rédaction: Roland DROUHARD, Dominique GENDREAU, Sylvain PERRUCHE

Info utiles Mairie: mairie.placey@orange.fr—03.81.58.14.28—www.placey.co

SOS Médecin: 3966 / **Urgences:** 112 / **SAMU:** 15 / **Pompiers:** 18 / **Gendarmerie:** 17